

3 septembre 2020

CIRCULAIRE CTOI 2020–36

QUESTIONS RELATIVES À LA 24^{ÈME} SESSION DE LA CTOI (S24) - PREAVIS DE 60 JOURS

- CHANGEMENTS DU FORMAT NORMAL DE LA REUNION
- ORDRE DU JOUR PROVISoire
- DEMANDES DE STATUT D'OBSERVATEUR
- LETTRES DE CREANCES
- BUDGET PREVISIONNEL POUR 2021
- DOCUMENTS DE REUNION

Madame/Monsieur,

En raison de la pandémie de COVID-19, il est proposé de tenir la 24^{ème} Session de la Commission des Thons de l'Océan Indien par vidéo-conférence du 2 au 6 novembre 2020.

L'objectif de la présente Circulaire est de communiquer l'ordre du jour provisoire, conformément à l'Article IV.1, et de traiter d'autres questions présentées ci-après. Veuillez noter que les dispositions proposées dans ce courrier sont sujettes à l'approbation des Membres de tenir une réunion virtuelle et de suspendre, selon qu'il convient, les articles du Règlement intérieur qui présupposent des sessions physiques de la Commission. Une correspondance sera prochainement adressée aux Membres à cet effet.

1. Format de la réunion

Le format normal de la réunion de la Commission est remplacé par celui décrit dans la [Circulaire CTOI 2020-33](#) et reproduit ci-après.

Au mois d'août 2020, les Chefs de délégation se sont réunis (par vidéo-conférence) afin de discuter des procédures de la réunion de la S24 et de la gestion des points de l'ordre du jour. En résumé, les Chefs de délégation ont convenu d'éviter des questions qui sont généralement complexes et très longues et, dans l'ensemble, incompatibles avec le cadre et le temps disponible de la réunion virtuelle proposée. Ceci impliquait de publier les commentaires sur les points de l'ordre du jour avant la réunion ; et de ne pas inclure les points de l'ordre du jour sur les amendements des textes fondamentaux de la CTOI ; les avancées dans la mise en œuvre des recommandations du 2^{ème} Comité d'Évaluation des Performances de la CTOI ; et les nouvelles Mesures de Conservation et de Gestion (MCG). En outre, les éléments des MCG actuelles faisant référence à 2020 seront prolongés à 2021 et les propositions de MCG futures pourront être soumises à titre informatif uniquement.

Le format de la réunion sera comme suit :

- La Commission se réunira 2 heures par jour pendant 5 jours ;
- Zoom sera la plateforme de vidéo-conférence ;
- Des services d'interprétation (anglais/français) seront disponibles ;

Destinataires

Parties contractantes de la CTOI: Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni (« TBOI »), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes:** Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales et non-gouvernementales.** **Président de la CTOI.** Copie à: Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message a été transmis par courriel uniquement

-
- L'accès à la réunion se fera par mot de passe qui ne sera fourni qu'aux personnes accréditées. Il est à noter qu'en fonction des performances de la vidéo, l'accès pourrait devoir être limité.
 - La réunion débutera à 11h00, heure des Seychelles, ce qui dans la plage mondiale des Membres va de 7h00 au Royaume-Uni jusqu'à 18h00 en Australie (à Canberra). Veuillez [cliquer ici](#) pour calculer l'heure dans votre pays.

2. Ordre du jour provisoire

Conformément à l'Article IV du Règlement intérieur de la CTOI (2014), l'ordre du jour provisoire de la 24^{ème} Session de la Commission (IOTC-2020-S24-01a) est désormais disponible sur la page de la réunion de la S24 [cliquer ici](#).

Les Membres sont invités à soumettre tout commentaire et proposition d'éléments additionnels à inclure à l'ordre du jour provisoire le 18 septembre 2020, au plus tard, afin qu'un Ordre du jour convenu puisse être diffusé au moins 30 jours avant la Session.

La Présidente négociera tout changement à l'ordre du jour directement avec les Chefs de délégation s'il y a lieu.

3. Demandes de statut d'observateur

Aucune nouvelle demande d'obtention du statut d'observateur n'a été reçue à la date butoir de 60 jours. La liste des observateurs qui, sous réserve de la soumission des lettres de créances, pourront participer en tant qu'observateurs aux débats de la S24 est disponible [ici](#).

4. Lettres de créances

Conformément à l'Article III du Règlement intérieur de la CTOI (2014), des lettres de créances officielles sont requises pour prendre part à chaque Comité. Pour votre commodité, un modèle de lettre de créances (issu de l'Appendice I du Règlement intérieur de la CTOI, 2014) est disponible [ici](#).

Veillez noter que seules les personnes mentionnées dans les Lettres de créances recevront un document de « Commentaires ». Des lettres de créances séparées sont requises pour participer à chaque réunion.

Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes (CPC)

Il est demandé à chaque CPC de bien vouloir soumettre une lettre de créances, signée par l'Autorité compétente, indiquant les personnes qui recevront un document de « Commentaires ». Les lettres de créances doivent également inclure l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de contact de chaque destinataire. Les Lettres de créances doivent être soumises 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à iotc-secretariat@fao.org.

Experts invités et observateurs

Les observateurs de la CTOI sont également invités à soumettre une Lettre de créances similaire indiquant les personnes qui recevront un document de « Commentaires ». Les lettres de créances doivent également inclure l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de contact de chaque destinataire. Les Lettres de créances doivent être soumises 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à iotc-secretariat@fao.org.

5. Budget prévisionnel pour 2021

Conformément à l'Article III du Règlement financier de la CTOI, les estimations budgétaires et les informations y afférentes pour la 24^{ème} Session de la Commission sont désormais disponibles en tant que document IOTC-2020-SCAF17-07 sur la page de la réunion du CPAF17 [cliquer ici](#).

6. Documents de réunion

Les versions électroniques des autres documents de la réunion seront publiées sur la page de la réunion de la S24 [cliquer ici](#) au fur et à mesure de leur disponibilité :

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "O'Brien", with a large, stylized loop at the end.

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes : Aucune